

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique pour délibérer sur les questions suivantes sous la présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, MME MIETTE, MM. MOTELAY, Adjoints ; MME DESCHAMPS, MM. PANEL, MOIREAU, LEMARCIS, ALLASSAN, MMES GRZELCZYK, LEBORGNE, MM. JOMARD, EMO, Conseillers

Absents ayant donné pouvoir : MM. JURADO, EUDIER

A été nommée secrétaire : Mme GRZELCZYK

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA DELEGATION AU MAIRE :**

A la demande de la Sous Préfecture, les alinéas 1 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 18 19 20 (limité à 500 000 €) de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont maintenus.

## **ADOPTION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

La liste des commissaires titulaires et suppléants a été arrêtée par le Directeur des Services Fiscaux de la Seine-Maritime. Chaque commissaire sera averti individuellement.

## **INTEGRATION EN INVESTISSEMENT**

Le Conseil décide d'intégrer en investissement un onduleur d'une valeur de 400,01 €

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 500.000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Haute-Normandie.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU LYCEE JEAN PREVOST**

Une subvention de 200 € est attribuée à l'Association Sportive du lycée J. Prévost de Montivilliers.

## **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ASSURANCE CHOMAGE**

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec le CDG pour une « mission de conseil et d'assistance en assurance chômage »

## **MODALITES DE LA MISE EN PLACE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE**

Sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire, et compte tenu du fait que le lundi de Pentecôte est de nouveau férié, la journée de solidarité se fera selon les fonctions des agents de la façon suivante : travail d'un jour férié autre que le 1<sup>er</sup> Mai, travail d'un jour de RTT et toute autre modalité permettant le travail de 7H précédemment non travaillé.

## **CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.)**

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec le Conseil Général pour le financement du Fonds Solidarité Logement à raison de 0.76 € par habitant.

## **MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE COMMUNAL**

Il est procédé à la mise à jour de l'inventaire communal en conformité avec la Perception de Montivilliers.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le Conseil décide d'instituer le principe du remboursement des frais de déplacements en faveur des membres du conseil municipal et du personnel communal.

## **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR REDRESSEMENT CESSION DE PARCELLES**

M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir pour régulariser l'alignement du parking de la Salle Polyvalente.

## **FRAIS DE SCOLARITÉ 2007/2008**

Par réciprocité les valeurs ci-dessous sont appliquées :

Avec les écoles publiques de Montivilliers : 468 €

Avec les écoles publiques du Havre : 568 €

## **CODAH : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SANTÉ »**

A la demande de la CODAH un correspondant santé est désigné.

#### **CODAH : COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

Le Conseil prend acte de la réception du compte administratif 2007

#### **CODAH : MODIFICATION DES COMPÉTENCES**

Le Conseil décide de confier une compétence facultative supplémentaire à la CODAH ainsi libellée « Gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés, afin de participer notamment à la protection de la ressource en eaux des milieux naturels humides et à la lutte contre les inondations »

#### **DEMANDE D'EXTENSION DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil sollicite auprès de la CODAH une extension pour les réseaux d'eau et d'assainissement afin de desservir une propriété rue du Gros Denier.

#### **ZAC LE NERVAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

Sous la présidence du doyen d'âge, le compte administratif 2007 du budget annexe « Zac Le Nerval » est adopté. La section d'investissement n'a fait l'objet d'aucune écriture et la section de fonctionnement présente un déficit de 23 985.78 € chiffres conformes au compte de gestion de M. le Percepteur.

#### **BUDGET ANNEXE ZAC 2008 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil vote la DM n° 1 du budget annexe de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses : déficit reporté : 24 000 € ; Chapitre 66 : charges financières : 11 000 € ; Recettes : chapitre 70 : produits des services : 35 000 €

#### **ZAC « LE NERVAL » SIGNATURE DU MARCHÉ « QUALICONSULT »**

A la suite de la consultation réalisée en octobre/novembre 2007 pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), la Sté QUALICONSULT SECURITE a été retenue. M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir.

#### **ZAC LE NERVAL : CONVENTION AVEC INGETEC POUR LE DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

M. le Maire est autorisé à signer une convention d'honoraires pour la réalisation du dossier de déclaration d'utilité publique pour les parcelles inscrites dans le périmètre de la « Zac le Nerval ».

#### **CONSTRUCTION DE L'ATELIER ET DE LA SALLE D'ANIMATIONS : CONVENTION (MISSION CONTROLE TECHNIQUE)**

A la suite de la consultation, M. le Maire est autorisé à signer une convention « mission contrôle technique » avec l'APAVE.

#### **CONSTRUCTION DE L'ATELIER ET DE LA SALLE D'ANIMATIONS CONVENTION (MISSION CSPS)**

A la suite de la consultation, M. le Maire est autorisé à signer une convention pour une « mission de coordination de sécurité et de protection de la santé publique avec l'APAVE.